



Vente au déballage

Par Jo56

Bonjour,

Je suis brocanteur inscrit au registre du commerce et je constate que de plus en plus de vide-greniers sont "réservés aux particuliers".

Ayant une carte de commerçant ambulant et ne vendant que des biens d'occasions est-il possible pour un organisateur de refuser que je déballe sur ce vide-grenier puisque les règles de la vente au déballage s'appliquent ?

Autrement dit m'est-il légalement interdit de déballer sur un vide-grenier réservé aux particuliers ?

Je vous remercie de votre réponse.

Par Isadore

Bonjour,

Ayant une carte de commerçant ambulant et ne vendant que des biens d'occasions est-il possible pour un organisateur de refuser que je déballe sur ce vide-grenier puisque les règles de la vente au déballage s'appliquent ?

Oui, l'organisateur est libre de réserver son évènement aux particuliers ou aux professionnels. Vous devez respecter ses règles.

Par Jo56

Merci Isadore pour votre réponse.

Connaissez vous l'article de loi qui précise cette interdiction s'il vous plaît ?

Merci.